

216C1850
FR0004031839-FS0870

9 août 2016

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

CYBERGUN

(Alternext)

Par courriers reçus le 9 août 2016, la société de droit belge Restarted Investment SPRL¹ (143 avenue Molière, 1190 Forest, Belgique), a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 31 décembre 2015, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN² et détenir, à cette date, 40 154 669 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 47,41% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société CYBERGUN⁴.

Le déclarant a précisé détenir, au 9 août 2016, 40 154 669 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 46,09% du capital et des droits de vote de cette société⁵.

¹ Détenue par M. Claude Solarz à hauteur de 50,90% (par l'intermédiaire de la société BM Invest qu'il contrôle) et par M. Amaury de Botmiliau à hauteur de 38,43% (par l'intermédiaire de la société Ingeco qu'il contrôle).

² Société transférée du marché réglementé vers Alternext le 29 janvier 2014.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 84 705 061 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société en date du 5 janvier 2016.

⁵ Sur la base d'un capital composé de 87 130 086 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.